

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Paul Martin dépose les documents suivants:

Copies du décret du Conseil C.P. 1970-1807, en date du 16 octobre 1970, décrétant que soit émise une proclamation déclarant qu'un état d'insurrection appréhendée existe et a existé depuis le quinze octobre mil neuf cent soixante-dix.

Copies d'une proclamation en date du 16 octobre 1970, déclarant qu'un état d'insurrection appréhendée existe et a existé depuis le quinze octobre mil neuf cent soixante-dix.

Copies du décret du Conseil C.P. 1970-1808, en date du 16 octobre 1970, concernant le règlement prévoyant des pouvoirs d'urgence pour le maintien de l'ordre public au Canada.

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la Gazette du Canada, Édition spéciale, en date du vendredi 16 octobre 1970 (loi sur les mesures de guerre), en conformité de l'article 7 de la loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

Copies d'une lettre en date du 16 octobre 1970 adressée au premier ministre du Canada par le premier ministre de la province de Québec demandant des pouvoirs d'urgence. (Texte français).

Copies d'une lettre en date du 16 octobre 1970 adressée au premier ministre du Canada par le président du comité exécutif et le maire de la ville de Montréal demandant l'assistance des gouvernements supérieurs. (Texte français).

Copie d'une lettre en date du 15 octobre 1970 adressée au maire et au président du comité exécutif de la ville de Montréal par le directeur du service de la Police de la ville de Montréal, demandant l'assistance des gouvernements supérieurs. (Texte français).

Rapport de la Commission canadienne du lait pour l'année financière close le 31 mars 1970, y compris les états financiers et le rapport des vérificateurs, en conformité de l'article 22 de la loi sur la Commission canadienne du lait, chapitre 34, Statuts du Canada, 1966-1967.

Rapport du Conseil des Arts du Canada, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 23 de la loi sur le Conseil des Arts du Canada, chapitre 3, Statuts du Canada, 1957.

Rapport du Surintendant des assurances du Canada, Volume II, États annuels relatifs aux compagnies d'assurance-incendie et risques divers, et à l'assurance contre les accidents et contre la maladie, pratiquée par les compagnies d'assurance-vie au Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1969, en conformité de l'article 9 de la loi sur le département des assurances, chapitre 70, S.R.C., 1952.

Rapport sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional, pour le mois de septembre 1970, en conformité de l'article 16 de ladite loi, chapitre 56, Statuts du Canada, 1968-1969.

Ordonnance générale des juges de la Cour suprême du Canada en date du 26 janvier 1970 et du 19 juin 1970, modifiant les règles de la Cour suprême du

Canada, en conformité de l'article 103(4) de la loi sur la Cour suprême, chapitre 259, S.R.C., 1952.

Rapport sur l'application de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 10 de ladite loi, chapitre 95, S.R.C., 1952.

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la Gazette du Canada du mercredi 14 octobre 1970, en conformité de l'article 7 de la loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

Copies du questionnaire relatif (1) au recensement de la population, 1971; (2) au recensement du logement, 1971; (3) au recensement de l'agriculture, 1971.

Rapport de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1969.

Rapport concernant le nombre et le montant des prêts consentis aux immigrants en vertu de l'article 69(1) de la loi sur l'immigration pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 69(6) de ladite loi, chapitre 325, S.R.C., 1952.

—Honorables sénateurs, les décrets du conseil et les autres documents que j'ai déposés s'expliquent d'eux-mêmes.

LA SÉCURITÉ NATIONALE

INVOCATION DE LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE—
HOMMAGES À L'HONORABLE PIERRE LAPORTE

L'honorable Paul Martin: Honorables sénateurs, je me fais, j'en suis sûr, l'interprète de nous tous en disant combien nous avons été émus et bouleversés par la mort d'un éminent homme public canadien, l'honorable Pierre Laporte, membre du gouvernement de la province de Québec.

Sa mort, son assassinat, son meurtre, ainsi que les événements des jours derniers, ont fait naître un sentiment d'inquiétude et d'incertitude parmi les Canadiens.

Nous exprimons notre compassion et nos condoléances aux membres de la famille—à sa mère, à son épouse, à ses enfants, au gouvernement qu'il représentait avec tant de distinction, et à la population de sa province.

[Français]

C'est avec un profond sentiment de tristesse que j'ai appris, dimanche dernier, que l'honorable Pierre Laporte, ministre du Travail et de l'Immigration du Québec, avait été assassiné par des terroristes. Les mauvaises nouvelles ont des ailes. Celle-là m'est parvenue bien que je sois alors à quelque 1,000 milles d'Ottawa, aux Antilles, pour le compte du gouvernement canadien.

Je crois que, à la reprise de la séance du Sénat, il est de mon devoir de rendre hommage à ce patriote canadien, à ce grand homme québécois.

Pierre Laporte a été pendant 16 ans correspondant, à Québec, du journal *Le Devoir* de Montréal. Durant ces années, je ne l'ai pas connu personnellement, mais je me souviens d'avoir lu plusieurs de ses articles. A un moment donné, il a décidé d'entrer dans la vie politique, dans la vie publique.